



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 02 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Etaient absents excusés :
BASSEUIL Roland, ayant donné pouvoir à LAROCHE Lucas

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres
en exercice :
13
Nombre de membres présents :
12
Nombre de suffrages exprimés :
13
POUR :10
CONTRE :1
ABSTENTION :2
Date de convocation :
23/02/2023

OBJET : DELIBERATION

Relative à la prise en charge par la commune du coût des droits de passage des riverains (700€) concernant la vente du chemin de la Grande Terre.

Le Maire rappelle que par délibération en date du 4 juillet 2022, le conseil a décidé de mettre à la charge des riverains les frais de servitude du chemin de la Grande Terre, soit 700 €. La majorité des riverains refusent cette charge, ce qui bloque la vente.

Pour dénouer cette situation, le conseil a le choix entre prendre en charge ces frais ou renoncer à la vente. Une décision doit être prise.

Il est procédé à un vote pour la prise en charge de ces 700 € par la commune afin que la vente puisse se faire. Résultat du vote :

10 voix pour :

Jean-Luc CHANUT

Christian LABOURET

Frédéric BUTTET

Michelle CORRE

Cécile LAMBOROT

Sébastien GROUILLER

Cécile RENAUX

Lucas LAROCHE

Dominique DESBROSSES

Pascal BRESCIANI

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 09/03/2023

ID : 071-217104637-20230302-202313-DE

Berger
Levrault

2 abstentions :

Claire MARTIN

Corinne JONON

1 voix contre :

Roland BASSEUIL, par pouvoir donné à Lucas LAROCHE

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 02 mars 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,

Jean-Luc CHANUT

